L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 AOUT 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

J[illegible] de l'Etat, du Conseil-[illegible] du Conseil de la Première [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 27 AOUT.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.
[illegible] DISTR. — J. ARISTIDE LANDRY.
[illegible] DISTRICT — JOHN MOORE.

LE MAIRE ET L'ÉMEUTE DE JEUDI.

Le maire de la Nlle-Orléans a transmis hier [illegible] message suivant au Conseil de la 2me [illegible]

[illegible], notre ville d'ordinaire si calme a été en proie à la plus vive agitation par suite des nouvelles de la Havane qui annonçaient l'horrible [illegible] de quelques-uns de nos compatriotes dans [illegible] dernière ville, ainsi que les atrocités révoltantes qui ont accompagné ce triste événement et les [illegible] profanations exercées sur les restes des victimes. La pitié que devait exciter la fin prématurée de tant de chevaleresques jeunes gens a [illegible] d'abord remplacée par une manifestation [illegible] l'horreur pour la manière barbare dont [illegible] lieu.

[illegible] que le récit de ce drame affreux [illegible] dans le public une effervescence extrême [illegible] craignant que l'indignation naturelle [illegible] ne se traduisît en actes subversifs [illegible] la légalité, je transmis dans la [illegible] ordres au chef de la police l'ordre de [illegible] mesures nécessaires pour prévenir [illegible] de la part, quelque, et d'augmenter [illegible] forces d'autant de disposé.

[illegible] j'ai le regret de dire que [illegible] dans la soirée des scènes de [illegible] ont eu lieu, et que les propriétés de [illegible] citoyens ont été détruites, [illegible] efforts personnellement de mettre [illegible] je suis forcé de reconnaître [illegible] ainsi que ceux de la police [illegible] partie couronnés de succès. Le [illegible] avait éclaté si soudainement, les rassemblements tumultueux s'étaient formés si rapidement [illegible] diverses parties de la ville, qu'en outre [illegible] provenant de l'heure avancée de la [illegible] de police ont trouvé fort difficile [illegible] qui est indispensable lorsque [illegible] Ce peu plus [illegible] police étant partie à s'organiser [illegible] d'autres services elle a arrêté un [illegible] perturbateurs et a enfin [illegible] publique.

Au commencement de la soirée voyant que l'émeute [illegible] à exercer ses violences, je crus [illegible] les autorités militaires et je les [illegible] prêts à me prêter main forte s'il [illegible]

[illegible] je ne paraître une proclamation [illegible] j'invitais les bons citoyens à se [illegible] autorités pour maintenir l'ordre, la [illegible] de la ville.

[illegible] publiai une autre proclamation [illegible] citoyens à former une police spéciale [illegible] Nos citoyens [illegible]

[illegible]

[illegible] avons de la Seconde Municipalité.—Ce [illegible] soir, sous la présidence du [illegible]

Dans son message, le maire fait savoir que la [illegible] saisie dans deux procès institués [illegible] Cette affaire est référée [illegible] finances.

[illegible] également d'une communication de ce magistrat, à l'égard de l'émeute [illegible] On trouvera plus haut cette [illegible]

[illegible] prend connaissance d'une lettre [illegible] "Jenny [illegible] MM. Ferrer & Gelpi, qui [illegible] réclament des [illegible] Egalement [illegible] M. Pepin, marchand de fruits [illegible] sont référées au comité de [illegible]

[illegible] notre partie anglaise, le [illegible] cette séance.

LES WHIGS DE ST-JACQUES.

[illegible] paroisse St-Jacques ont tenu [illegible] 17 de ce mois, sous la présidence de M. J. B. Tasson. Nous citerons [illegible] qui ont harangué l'assemblée [illegible] lequel a terminé son discours [illegible] résolutions suivantes :

[illegible] whigs de la paroisse St-[illegible] Congressionnelle [illegible] Donaldson-[illegible] Landry, comme candidat [illegible] second district à la chambre [illegible] des Etats-Unis, et de Duncan [illegible] et Benj. Winchester, comme candidats [illegible] représenter ce district sénatorial à [illegible] générale de l'Etat ;—le premier [illegible] de quatre années et le second, en [illegible] de l'honorable Antoine Bon[illegible]

[illegible] l'expérience et le temps [illegible] à démontrer davantage, que [illegible] de base au parti whig [illegible] sont ceux sur lesquels on [illegible] pour maintenir la tranquillité [illegible]

[illegible] Millard Fillmore, en s'élevant [illegible] préjugés qui n'ont que trop d'in[illegible] il est né, pour maintenir [illegible] inébranlable les droits constitutionnels [illegible] s'est montré digne de la haute [illegible] à été appelé par la con[illegible] parti whig, et mérite pour y être [illegible] cordial de tous ceux qui sen[illegible]

[illegible] des diverses mesures connues [illegible] "Bill du Compromis," dont l'a[illegible] patriotisme éclairé des hommes [illegible] au s'élever audessus des [illegible] de parti, pour s'entendre sur le [illegible] soient acceptées et approuvées [illegible] cette assemblée, comme un [illegible] des questions irritantes [illegible] menacé la tranquillité du [illegible]

[illegible]—Que la mise à exécution, souvent ré[illegible] de ces mesures dans les Etats [illegible] et le calme qui se rétablit graduelle[illegible] certains Etats du Sud, semblent [illegible] que le bon sens du peuple com[illegible] justice des démagogues qui, dans [illegible] Etats, et pour des raisons diamé[illegible] opposées, repoussent le compromis et [illegible] la dissolution de l'Union.

[illegible]—Que nous pouvons espérer que le [illegible] plus éloigné, où les abolitionistes du [illegible] du Sud seront consi[illegible] les bons citoyens de tous les partis, [illegible] anti Américains également [illegible] la patrie.

[illegible] résolutions patriotiques ont été adoptées [illegible] unanimité.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS ET DU TEXAS.

Nous avons déjà parlé de la résolution que semblent avoir prise les habitans du Texas de prolonger le railway des Opelousas jusque dans l'intérieur de ce dernier Etat, afin d'en faire une étape vers les rivages du Pacifique. Ce projet grandiose sera tôt ou tard exécuté. L'initiative appartient à la Louisiane, et il dépend de nous de hâter ou de retarder l'accomplissement d'une des plus grandes entreprises de notre siècle. La Nlle-Orléans sera un jour mise en communication avec l'Océan qui baigne la côte occidentale de l'Amérique. Il n'y a pas à en douter. Une fois le railway achevé jusqu'aux Opelousas, quoi de plus facile que de le prolonger jusqu'aux frontières du Texas ; et alors cet Etat s'en emparera pour mener la voie jusqu'au Paso à travers un pays qui prend chaque jour une importance croissante, où la grande culture s'est déjà creusé un lit durable, où les émigrans se portent incessamment en nombre considérable. Or, du Paso il ne reste plus que quelques étapes pour atteindre aux rivages du Pacifique.

Les habitans de l'Ouest de la Louisiane se préoccupent de cet avenir dont la réalisation eut semblé impossible il y a quelques années. Ils se sont réunis en assemblée, le 16 de ce mois, aux Opelousas, et ont délibéré sous la présidence de M. John Overton. Le meeting a été harangué avec un grand bonheur par l'honorable John Moore et M. John E. King.

Voici les considérans et les résolutions que ce dernier a présentés et qui ont été adoptés par acclamations ; c'est la *Gazette des Opelousas* qui nous en fournit le texte :

Attendu, qu'à la Convention tenue à la Nouvelle-Orléans le 4 et 5 juin dernier, un comité fut nommé à l'effet de correspondre avec les autorités du Texas, dans le but d'inviter cet Etat à diriger ses améliorations intérieures de telle sorte qu'il entreprenne l'extension du chemin de fer projeté entre la Nouvelle-Orléans et les Opelousas ;—*Et attendu* que le comité susdit a dédaigné les instructions de ladite Convention en ne faisant aucune démarche pour s'assurer de la coopération du Texas, frustrant, par là, l'objet et l'intention de ladite Convention,—*Et attendu* que cette assemblée a été convoquée dans le but de nommer des délégués à une Convention du Texas et de la Louisiane, il est en conséquence

Résolu, Que le président soit autorisé, après l'ajournement de cette assemblée, à nommer cent délégués, de la paroisse St-Landry, à la dite Convention de la Louisiane et du Texas, qui aura lieu le 1er octobre prochain, à Burkeville, comté de Newton, Texas, dans le but de s'entendre avec cet Etat, sur un plan d'opération uniforme.

Résolu, que les éditeurs des journaux sur la ligne projetée, ainsi que ceux de la Nouvelle-Orléans, soient invités à publier les procédures de la présente assemblée.

Ces résolutions étaient à peine votées que quarante habitans se sont immédiatement présentés comme délégués. Le président les a inscrits en attendant qu'il fournît une liste définitive.

Nous espérons que la Nouvelle-Orléans se fera représenter à la Convention de Burkeville. Il serait inouï que la métropole commerciale du Sud restât impassible en présence d'une pareille manifestation. Tous nos intérêts et tout notre avenir sont engagés dans l'entreprise qu'il s'agit d'inaugurer. La Convention ne se réunira que le 1er octobre prochain ; d'ici là nous aurons eu le temps de désigner nos délégués !

ARRIVÉE DU CANADA.

Le steamer anglais *Canada* est arrivé à Halifax le 18 du courant, venant de Liverpool et ayant à bord quatre-vingt quatre passagers. Il apporte des nouvelles de trois jours plus récentes.

ANGLETERRE.—Le parlement anglais a été prorogé le 8. La clôture de la session a été marquée par un discours de la reine. Sa Majesté, après avoir prié les lords et les membres de la Chambre d'agréer ses remercîmens pour la manière loyale dont ils avaient rempli leurs devoirs, s'est exprimée en ces termes :—"Je continue d'entretenir des relations amicales avec les puissances étrangères. Je suis heureuse de pouvoir vous féliciter sur la notable décroissance de la traite des noirs. Le zèle de mes escadres sur la côte d'Afrique et celle du Brésil, secondé par les vigilantes croisières de la France et des Etats-Unis, favorisé en outre par la coopération du gouvernement brésilien, a amené cet heureux résultat.

"Je vous remercie de l'assiduité que vous avez mise à délibérer sur les mesures préparées dans le but de prévenir l'usurpation illégale des titres ecclésiastiques conférés par les puissances étrangères.

"J'éprouve la plus grande satisfaction de voir que tout en repoussant des prétentions insoutenables, vous avez conservé dans son intégrité cette liberté religieuse si heureusement établie parmi nous."

Le parlement est prorogé jusqu'au 4 septembre.

FRANCE.—Aucune nouvelle si ce n'est la continuation des fêtes données au lord-maire de Londres et aux commissaires de l'Exposition.

Les journaux anglais disent qu'environ cinquante des conseils généraux ont exprimé le vœu que la Constitution fût révisée. On pense que les trois-quarts de ces assemblées exprimeront un vœu semblable.

ROME.—De nouveaux détachemens français sont arrivés à Rome pour renforcer la garnison. Aux dernières dates les autorités procédaient à de nouvelles arrestations.

Europe.

Les nouvelles apportées par le steamer américain *Baltic*, vont jusqu'au 4 courant pour Paris et au 6 pour Londres et Liverpool. La chronique européenne est assez pauvre; elle se compose presque exclusivement, pour ce qui concerne la France, des fêtes données par la ville de Paris au lord-maire de Londres et aux commissaires de l'Exposition universelle. La fête a été splendide : on en trouvera plus loin la description.

Dans le domaine de la politique nous n'avons absolument rien à noter. Nous ne trouvons guère à enregistrer qu'un seul fait significatif, c'est la faveur de plus en plus grande avec laquelle la candidature du prince de Joinville semble être accueillie en France. M. de Joinville, dit un journal influent de Paris, sera toujours prêt, comme tous les siens, à dévouer sa vie au service de la France; mais ni lui ne ses amis n'ont de ses impatiences qui devancent le vœu du pays au risque de le méconnaître."

La *République* fait, d'une autre part, les réflexions suivantes :

"La candidature du prince de Joinville, qu'on annonce comme devant être prochainement posée par les orléanistes, obligera chacun de se classer sous la bannière de son parti, et fera cesser, par force, cette coalition hétérogène, cette mascarade honteuse qui, sous le nom de *parti de l'ordre*, a réuni des ennemis irréconciliables dans une haine commune de la République.

"Si cette candidature se confirme, elle replacera chacun dans la vérité de sa situation. Les légitimistes *conciliants*, abandonnant un nom qui ne leur appartient plus, s'enrôleront définitivement sous la bannière du Dix Décembre. Les orléanistes passeront au prince de Joinville, les républicains resteront ce qu'ils étaient. Quant aux légitimistes sincères, il ne leur reste même pas la ressource de porter la candidature d'Henri V, car ce serait encore nier la royauté, et, de tous les partis qui se disputeront les sympathies de la France, ce sont encore les républicains avec lesquels les légitimistes honnêtes ont le plus de points de contact.

"La République, en effet, si elle exclut les prétentions de M. de Chambord, n'inféode pas du moins la France à un prétendant ou à une famille rivale. Comme les légitimistes de la *Gazette*, comme M. de Larochejacquelein, la République veut le suffrage universel, la liberté des communes, et le gouvernement du pays par lui-même. En supposant que l'avenir doive donner raison à la *Gazette* contre nous, toujours est-il que, dans le présent, sa politique aurait plus d'affinité avec la nôtre qu'avec celle du *Constitutionnel* ou avec celle de l'*Ordre*."

Divers journaux affirment que plusieurs chefs du parti orléaniste vont faire un voyage à Claremont pour sonder les intentions du prince de Joinville et savoir positivement s'il se laissera porter candidat pour la présidence de la République.

CANDIDATS.

Les whigs de la paroisse Ste-Marie ont désigné MM. Day et F. D. Richardson comme leurs candidats pour la Chambre des Représentans.

Nos amis de St-Landry ont formé de leur côté le ticket suivant : Pour le Sénat, M. Caleb L. Swayzé; pour la Chambre des Représentans, MM. James Morgan, François Robin, John E. King et J. D. Gardiner.

COUR SUPRÊME.—Les juges composant ce tribunal sont en ce moment aux Opelousas. La cour commencera à siéger le 2 du mois prochain.

EMPIRE CITY.—Le commandant de ce magnifique steamer a donné hier une fête à son bord. Un grand nombre d'invités se trouvaient présents et ont fait honneur aux mets plantureux et aux vins exquis de l'excellent capitaine.

ACCIDENT.—Mardi de la semaine dernière M. Cabb, coiffeur, et M. Erhard, tailleur, domiciliés tous deux à Bayou Sara, revenaient en voiture du village de Jackson, où les avaient appelés leurs affaires, lorsqu'ils durent traverser un ruisseau connu sous le nom de Alexander's Creek et ordinairement guéable. Ils n'hésitèrent pas à s'y aventurer, mais le ruisseau était malheureusement gonflé à la suite d'une forte pluie qui était tombée le matin, et les deux voyageurs entraînés par le torrent n'ont pu se soustraire à la mort.

ÉVÉNEMENT DÉPLORABLE.—Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption* :

Le fatal événement dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro ne se trouve hélas ! que trop confirmé.

Le député-shérif, LEO KNOBLOCK, a succombé lundi dernier aux blessures qui lui ont été faites par le forieux qui ne voulait point se rendre à lui, WILLIAM B. AUSTIN.

Les blessures reçues par MM. Martin et Ballard, quoique fort graves, ne présentent plus aucun danger.

W. B. AUSTIN, arrêté dans l'acte de sa résistance de désespéré, attend en prison que la justice des hommes prononce sur sa conduite. Il a le bras cassé dans deux endroits et plusieurs balles dans le corps; sa tête est mutilée et sa poitrine sillonnée de plusieurs coups de *bowie-knife*. Il avait à sa portée tout un arsenal pour se défendre.—Il ne s'en est que trop servi malheureusement pour lui-même, malheureusement pour MM. Martin et Ballard, malheureusement surtout pour LEO KNOBLOCK, qui laisse derrière lui une pauvre mère, désormais sans soutien, pour la pleurer pendant les quelques jours qu'il lui reste à vivre.

ASSOMPTION.—Des pluies torrentielles nous inondent chaque jour, à la grande jubilation de tous nos planteurs, dont les cannes, grâce à ces bienfaisantes ondées, croissent à vue d'œil, et au désespoir de tous les promeneurs et voyageurs qui au lieu de chemins ne rencontrent que des bourbiers.

(*Pionnier.*)

CHRONIQUE LOCALE.

BRIS DE PAIX.—Pat Kennedy a été accusé hier devant le recorder Genois, d'avoir troublé la paix publique, et de s'être montré en public dans une tenue indécente. Il sera prochainement examiné.

ASSAUT ET BATTERIE.—Ann Eldrige a été accusée hier devant le recorder Genois, d'avoir battu Mary Van Buren, à l'encoignure des rues Douane et Bassin.

Mme Sarah Mahoney a fait un affidavit devant le même magistrat contre un nommé Peterson Vidas pour l'avoir assaillie et frappée à coups de bâton, à l'encoignure Dumaine et Levée.

VOL.—L'esclave Celina a été accusée hier devant le recorder Genois d'avoir volé divers objets chez Michel Moutardin, dans la rue Conti.

—B. Gonzales a comparu hier devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir donné des coups de couteau à Peter D. Crafton. Il sera examiné dans quelques jours.

VOL.—Ann Quigley a été traduite hier devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir volé un nécessaire à toilette chez P. Ryant. L'accusée sera examinée aujourd'hui.

FRANCE.

LE LORD MAIRE ET LES ALDERMEN DE LONDRES A PARIS.

Le lord maire, les aldermen de la cité de Londres et les membres de la commission royale de l'exposition de Londres, sont arrivés à Paris par le chemin de fer du Nord, le 1er courant, dans la soirée. Dès sept heures, un détachement de cent gardes républicaines se trouvait au débarcadère, et une foule immense encombrait la gare et les rues adjacentes. A neuf heures, le convoi entrait sous la gare. Le préfet de la Seine, le préfet de police et le président de la commission municipale qui reçoit à l'entrée du salon les invités conduits par M. Petiet, ingénieur en chef de l'exploitation. Des voitures de la ville attendaient dans la cour intérieure, et, après la représentation, les trompettes de la garde municipale ont sonné la marche. Le cortége a gagné la rue du Faubourg-Poissonnière, a suivi les boulevards, la rue Richelieu, a traversé la place du Carrousel et s'est rendu, par les quais, à l'Hôtel-de-Ville. Le public, qui était très nombreux, sur tout ce long parcours, a fait l'accueil le plus sympathique aux arrivans.

Le lendemain, 2 août, ils étaient reçus au palais municipal, et Florentino fait le récit suivant du banquet et du concert qui leur ont été offerts.

FÊTES DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Une foule considérable n'a cessé de stationner toute la journée aux abords de l'Hôtel-de-Ville, et de suivre d'un œil curieux les préparatifs de la fête. Avant six heures, une longue file de voitures traversait la place et se prolongeait sur les quais. Les invités au banquet ont été reçus par la salle Saint-Jean, qu'on avait arrangée de façon à servir d'antichambre et de vestiaire, et montaient par le grand escalier qui mène au salon de l'empereur et à la salle des Fêtes.

Rien de plus éblouissant ni de plus magnifique que le coup d'œil que présentait cette salle. Des drapeaux aux couleurs et aux armes de toutes les nations du monde flottaient sur la tête des convives. Trois rangées de lustres du plus beau style à fleurs et à feuillages en bronze doré, relevé par de scintillantes plaques de cristal doublaient en le réfléchissant l'éclat d'innombrables bougies. Ces lustres d'un nouveau modèle, ainsi que les candélabres qu'on remarquait sur les tables, sortent des ateliers de Marquis.

Deux immenses tables parallèles avaient été dressées dans toute la longueur de la salle des fêtes ; dans l'un des deux salons qui se trouvent à l'extrémité de cette salle, on avait aussi placé des tables ; l'autre avait été réservé au service. Enfin un troisième salon, qui donne sur la salle principale, et se trouve en face du buste du président de la République, contenait un double rang de convives, et complétait cet admirable coup d'œil.

Le dîner, servi par Chevet, ne contenait pas de pièces énormes. Nous pourrions en publier textuellement le menu ; et certes les journaux anglais n'y manqueront pas. Mais deux considérations nous arrêtent : nous y avons d'abord remarqué certains néologismes gastronomiques, dont nous ne sommes pas disposés à accepter la responsabilité ; et nous y avons trouvé ensuite, au milieu, des saumons de la Loire, des buissons de coquillages et d'écrevisses, des caisses de foie à l'indienne, et des jambons de Westphalie, nous avons trouvé, dis-je, des perdreaux, des cailles, des côtelettes de jeune sanglier.

La contravention serait flagrante ; et, ce qui la rendrait plus plaisante encore, c'est qu'elle aurait été commise en présence du président de l'Assemblée nationale et de beaucoup de représentans qui ont voté la loi contre la chasse ; à moins cependant que ce gibier illégal n'ait été conservé par des procédés industriels dont nous avons vu à l'exposition de Londres de forts beaux échantillons.

A sept heures un quart, les convives prennent place.

Au centre de la salle des fêtes, M. le préfet de la Seine s'asseoit, faisant face à M. le président de l'Assemblée, et ayant à sa droite le nonce du pape, à sa gauche M. l'ambassadeur d'Angleterre.

Aux côtés de M. le président Dupin sont assis lord Granville, vice-président de la commission royale anglaise ; M. Faucher, ministre de l'intérieur ; M. Fould, ministre des finances; M. Lenoist-d'Azy, l'un des vices-présidents de l'Assemblée.

Dans la même partie de la salle sont MM. Baroche, Vivien, Barthe; etc.

En face de M. le préfet, mais à la table parallèle, est assis le lord-maire de Londres, ayant à sa droite M. Lanquetin, président de la commission municipale. Vis à vis de lui est M. le préfet de police ; de ce même côté sont placés les autres ministres, plusieurs des vice-présidens et des secrétaires de l'Assemblée, ainsi que des aldermen et des shérifs de la ville de Londres.

Un orchestre placé dans une tribune haute fait entendre entre autres morceaux, le *presto* de l'ouverture de *Guillaume Tell*, un chœur d'*Armide*, de Gluck, et le duo de la *Muette*, *Amour sacré de la patrie*.

Après un coup d'œil donné à la variété des costumes des invités, l'attention se porte sur la belle ordonnance du service. Parmi les plus curieux sujets qu'on avait représentés en biscuits et en pâtisseries, on remarquait les principales fontaines de l'Exposition de Londres. Le service s'est fait dans le plus grand ordre, et avec une rapidité étonnante, vu le nombre des convives. Il y avait, pour chaque convive, trois bouteilles de champagne.

Il est huit heures trois quarts, le banquet est terminé. M. le préfet de la Seine se lève, et porte un toast à M. le président de la République.

M. le préfet s'exprime ensuite en ces termes :

"Messieurs, je porte un toast aux nobles de la ville de Paris ! A la commission chargée par S. M. la reine d'Angleterre d'organiser l'exposition universelle, au prince Albert, son illustre président; à la commission exécutive, aux commissaires étrangers et au jury international, dont les savans travaux ont donné tant d'éclat à cette imposante solennité. (Vifs applaudissements.)

"Honneur à la pensée féconde qui a rassemblé dans un même palais les merveilles de l'intelligence humaine ! Dans ce congrès industriel, véritable congrès de la paix (très bien ! très bien !) les peuples, en se rapprochant, oublient d'anciennes inimitiés, et, en présence des chefs-d'œuvre de tous, ne veulent plus former qu'une seule grande famille. (Nouvelle approbation.)

"La ville de Paris inscrit avec orgueil la date du 2 août 1851 dans ses fastes municipaux; c'est pour elle un jour mémorable dont ses magistrats garderont un précieux souvenir. (Très bien !)

"Merci donc à nos invités d'être venus s'asseoir à ce cordial banquet; l'Hôtel-de-Ville est fier de les recevoir, je bois à nos hôtes; je bois aux illustres représentans du génie industriel de toutes les nations. (Vifs applaudissemens.)

Lord Grandville se lève, et prononce d'une voix sonore et bien accentuée un remarquable discours qu'interrompent à plusieurs reprises de chaleureux applaudissemens.

M. Lanquetin, président de la commission municipale, prononce un discours dans lequel il rend hommage aux travaux de la commission internationale ; il félicite la ville de Paris de recevoir dans son sein le lord-maire de Londres, dont la présence à Paris est, dit-il, non seulement un fait sans exemple, mais un événement. L'honorable organe de la commission municipale félicite les deux capitales d'une solennité qui resserre les liens d'amitié entre les deux peuples. Il termine en portant un toast au lord-maire et à la ville de Londres.

Le lord-maire se lève ensuite et prononce en anglais, d'une voix assez faible, un discours que nous regrettons de ne pas entendre, mais qui est très applaudi par les voisins de l'honorable représentant de la cité de Londres.

M. le préfet de la Seine se lève et donne le signal du départ ; il est suivi de tous les convives, qui se rendent dans le salon de l'empereur et les salons voisins pour y prendre le café.

Cependant, les invités au concert montaient par le grand escalier du préfet, et se répandaient dans les salons de réception. Les uns retenaient leur place dans la salle de la République, au bout de laquelle on a élevé, par les soins de M. Baltard, l'ordonnateur de ces fêtes, une fort jolie salle de spectacle, dont la décoration champêtre était cachée aux spectateurs par un double rideau de velours cramoisi. Les autres se promenaient dans le cour de Louis XIV, transformée, comme par enchantement, en un délicieux jardin.

Le pavé de cette cour a été parqueté et couvert de toiles ; des patterres et des plates-bandes de fleurs, des buissons de verdures, des caisses d'orangers, qu'une pluie fine et pénétrante n'a cessé d'arroser pendant la journée, embaumaient l'air des plus suaves parfums. Huit statues représentant les principales villes de France masquent le vide des arcades et font cortége à une belle fontaine qui s'élève au milieu. Cette fontaine, qui rappelle par sa simplicité celle de la place Louvois, est brodée d'un tertre circulaire couvert de roses, d'œillets, de camélias, et ornée de trois statues en fonte représentant la Paix, le Commerce et l'Industrie.

Vers neuf heures et demie, les convives se dirigeaient en foule vers la salle de la République pour entendre le *Médecin malgré lui*, mais toutes les places étaient occupées par nos jeunes femmes qui se sont montrées encore plus littéraires qu'hospitalières. Force a donc été aux Anglais de retourner à la salle des Fêtes, où un orchestre, tout semblable à celui du Conservatoire, venait d'être dressé.

P. A. FIORENTINO.

MACHINE A VOLER.

"La presse de Paris et des départemens s'est émue avec juste raison, de plusieurs articles contenus dans un journal du soir, sur une nouvelle machine propre à s'élever dans les airs. Les lettres explicatives de deux inventeurs différens, l'un, M. Diego de Salamanque, l'autre, M. Thomas d'Arville, Français d'origine, ont jeté un nouvel intérêt sur cette étonnante invention.

"Toutes les Académies des Sciences, les diverses écoles des Arts-et-Métiers de l'Europe se sont aussi vivement émues que la presse, et suivent, en ce moment, avec le plus grave intérêt, les expériences qui sont tentées, soit à Madrid, soit à Paris.

"Avant de juger les divers systèmes de MM. Diego et Thomas d'Arville, nous avons voulu assister à une expérience. Malgré plusieurs refus successifs, M. Thomas d'Arville s'est enfin décidé à expérimenter devant quelques membres de la presse, trois ou quatre savans distingués et deux habiles ouvriers tourneurs en cuivre, MM. Pierre Doudey et Jules Flamand, qui ont travaillé au mécanisme de M. Th. d'Arville.

"Par une lettre personnelle, M. d'Arville nous invita à nous rendre le vendredi 1er août, à quatre heures du matin, à Neuilly. Le rendez-vous était près le *Moulin Rouge*, au bord de la Seine. Les écrivains qui se trouvèrent au rendez-vous sont MM. Léon Gozlan, René de Rovigo, Méry, Eugène Guinot, Gatayes, H. de Villemessant, Jouvin, Léon Paillet, de la *Patrie*, le premier qui ait décrit la machine de M. Diégo, de Salamanque, P. Mayer, du même journal; Ravergie, du *Siècle*; Emile Fontaine et P. Dupont, de l'*Union*; Ludovic Charreau, de l'*Estafette*; E. Texier, du *Siècle*. Le *Journal des Chemins de Fer* y était représenté par M. Mirès, le *Charivari* par le spirituel Cham, la *Gazette de France* par M. Darbin, l'*Evénement* par M. Coste, le *Messager* par M. Garcin. M. Léon Gozlan avait amené un touriste anglais, sir William Watson, qui aurait, sans doute, voulu revendiquer cette invention en faveur de sa patrie. M. Dovaulx de Chambord, savant mécanicien amateur, était aussi de la partie.

"Une légère indisposition empêcha MM. Jules Janin et Amédée Achard de se trouver à l'expérience.

"A quatre heures cinq minutes du matin, nous vîmes déboucher un fiacre qui contenait trois personnes : le savant M. d'Arville et les deux mécaniciens. La machine et les ailes étaient placées au-dessus de la voiture dans deux caisses en bois de chêne.

"Après un salut plein de convenances de part et d'autres, M. d'Arville procéda au déballage. L'ajustement des pièces ne dura pas plus de cinq minutes. M. d'Arville nous dit alors : "Messieurs, je vais tenter l'expérience; ne vous effrayez pas surtout, et laissez-moi le maître de mes mouvements; ne me faites aucune observation."

"Après s'être placé sur son piant, M. d'Arville dit : "Messieurs, j'y suis," et aussitôt, appuyant les pieds sur les pédales No 1 et 6, il s'éleva majestueusement dans les airs en ligne perpendiculaire. M. d'Arville était muni d'une longue ficelle de cent mètres, au bout de laquelle il avait placé un petit plomb; et deux minutes après, il constata qu'il était à trois cents pieds au-dessus de nos têtes.

"Rien ne saurait dépeindre l'étonnement ou plutôt la terreur de tous : c'était des cris, des bravos les plus frénétiques. M. d'Arville, à l'aide d'un petit porte-voix, nous dit : "Je vais "procéder au vol oblique et au vol continu." En effet, par un changement de pédales, il se dirige au vol voulait, sans secousse, et, nous devons le dire, sans danger apparent.

"Après avoir parcouru un espace aussi grand que le carré du champ-de-Mars, M. Thomas d'Arville vint s'abattre à nos pieds, ne mettant pas plus de temps dans cette descente, qu'une feuille de papier qu'on jetterait par une croisée par un temps calme.

"Après avoir reçu nos félicitations, M. Thomas d'Arville dit à M. Léon Paillet : "Vous "avez vu et jugé; maintenant, persistez-vous à "croire que M. Diego, puisse lutter avec moi ? "J'ai étudié son procédé, il est plein d'inconvénients; on est debout sur une planche de "chêne, les mains sont occupées; il y a un mouvement d'escarpolette qui donnerait des maux "de cœur à l'homme le plus robuste. Du reste, "d'après sa lettre du 18 juillet 1851, datée de "Madrid, et qui se trouve dans la *Patrie* du "jeudi 24 juillet, j'ai vu qu'il n'avait pas de "gouvernail, sans lequel il ne peut obéir ni à "droite ni à gauche."

"Après quelques objections de M. Léon Paillet, de la *Patrie*, qui a si bien décrit la machine de M. Diego dans le numéro du 11, ce dernier fut obligé de convenir que M. Diego était loin de M. Thomas d'Arville, que son système valait cent fois mieux et qu'il était peut-être le seul praticable, par la raison qu'il offrait moins de dangers.

"Après l'expérience de M. d'Arville, deux journalistes voulurent tenter à leur tour cette ascension : c'étaient M. Emile Fontaine, de l'*Union*, et M. Léon Paillet; mais, sur nos instances réitérées, ils durent renoncer à cette ascension qui pouvait être périlleuse pour eux.

"Du 20 au 25 août, M. Thomas d'Arville fera une expérience publique au Champ-de-Mars. Tout Paris assistera à cette fête de la science.

FEUILLETON.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'AVARICE,

ROMAN PAR EUGENE SUE.

LES MILLIONNAIRES.

IV.

Florestan de Saint-Herem avait prononcé ces mots : *Je suis ruiné !* avec tant de bonhomie et d'insouciance, que Mme Zomaloff le regarda d'un air stupéfait; elle ne pouvait croire à ce qu'elle entendait. Aussi, reprit-elle :

—Comment, monsieur, vous êtes....

—Ruiné ! madame, complétement ruiné ! Mon Dieu ! mon compte est fort simple : il y a cinq ans, mon saint homme d'oncle m'a laissé cinq millions environ ; je les ai dépensés, plus à près dix-huit cent mille francs, que je dois ; ils seront payés et au delà par la vente de cet hôtel, de son mobilier, argenterie, etc., et il me restera une centaine de mille francs avec lesquels j'irai vivre dans quelque riante retraite de roi ; je me ferai berger ; contraste charmant, surtout en me rappelant mon existence passée. Quels rêves merveilleux, impossibles, changés en réalités pour moi, pour mes amis, pour mes maîtresses, que mon tourbillon doré emportait à ma suite ! quelle renommée que la mienne ! Comme tout ce qui était beau, élégant, somptueux, recherché, venait se fondre dans mon orbite éblouissant ! Croiriez-vous, madame, que ma réputation de libéralité était devenue européenne ? Que dis-je ! un lapidaire de Chandernagor ne m'a-t-il pas envoyé un sabre indien dont la poignée ruisselait de pierreries ! A cette arme était joint ce billet d'un laconisme héroïque ; "Le cimeterre a appartenu à Tippo-Saëb ; il "doit appartenir à M. Saint-Herem ; cette arme vaut vingt-cinq mille francs, payables à la "maison Rothschild, à Paris.—Reçu vingt-cinq "mille francs." Oui, madame, c'était ainsi : les objets d'art les plus rares, les plus précieux, m'étaient naïvement adressés de tous les coins du monde ; les plus beaux chevaux d'Angleterre venaient d'eux-mêmes se placer dans mes écuries ; les vins les plus exquis du globe affluaient à ma cave ; les plus illustres cuisiniers se disputaient la gloire de me servir, et le célèbre docteur Gasterini.... le connaissez-vous, madame ?

—Qui n'a pas entendu parler du plus fameux gourmand du monde connu !

—Eh bien, madame, ce grand homme a dit et proclamé qu'il avait aussi bien dîné chez moi que chez lui.... et il n'accordait pas même cette louange à la table de M. de Talleyrand. Ah ! madame, la belle vie, si complète, si grande ! et les femmes ! Ah ! les femmes !

—Monsieur ....

—Ne craignez rien, madame, je ne vous parlerai des femmes que comme d'objets d'art. Mais, franchement, est-il de plus charmans prétextes à la magnificence ! C'est si joli à parer, à orner, à entourer de tous les produits des arts ! Le luxe n'est que l'accessoire de la femme. Aussi, madame, croyez-moi, j'ai la conscience de m'être généreusement, noblement, intelligemment ruiné. Je n'ai à me reprocher ni une sotte dépense ni une méchante action ! C'est l'esprit rempli de souvenirs délicieux, le cœur plein de sérénité, que je vois s'envoler ma fortune :

L'accent de Saint-Herem était si sincère, la vérité de ses sentimens et de ses paroles se lisait en caractères si visibles sur sa loyale et charmante figure, que Mme Zomaloff, convaincu de la réalité de ce qu'il disait, reprit :

—En vérité, monsieur, une pareille philosophie me confond ! A l'heure de renoncer à une vie pareille, pas un mot d'amertume de votre part !

—De l'amertume, moi ! après tant de joies, tant de bonheurs savourés ! Ah ! madame, ce serait blasphémer.

—Ainsi vous abandonnerez sans un regret, sans un soupir, ce palais enchanté, et cela, au moment même où vous alliez en jouir !

—Que voulez-vous, madame, je ne me croyais pas si avancé dans ma ruine; il n'y a guère que huit jours que mon fripon d'intendant m'a montré mes comptes, et, vous le voyez, madame, je m'exécute franchement. Et d'ailleurs, en quittant ce palais créé avec tant d'amour, je suis comme le poète qui a écrit le dernier vers de son poème, comme le peintre qui a donné la dernière touche à son tableau, après quoi il leur reste l'impérissable gloire d'avoir créé un chef-d'œuvre. Il en est ainsi de moi, madame (excusez ma vanité d'artiste) : ce palais restera comme un monument d'art et de magnificence, il sera toujours le temple du luxe, des fêtes, des plaisirs, et que dis-je, madame ! voyez combien je suis prédestiné, combien je serais ingrat de me plaindre du sort ! C'est vous, madame, vous qui allez être la divinité de ce temple, car, n'est-ce pas, vous achèterez cette maison ? elle vous ira si bien ! .... ne laissez pas échapper cette occasion, car j'ignore si M. de Riancourt vous a dit cela, mais il sait que lord Wilmot me fait des offres très pressantes. Or, je serais désolé d'être forcé de traiter avec lui : il est si laid, et sa femme aussi, et ses cinq filles aussi ! .... Jugez un peu quelles divinités pour ce temple splendide, qui semble vraiment bâti pour vous ! Voyons, madame, gardez-le, pour l'amour de l'art, que vous appréciez si bien. Seulement, une grâce : laissez dans le grand salon le portrait de mon digne oncle; c'est une peinture magnifique, et quoique le portrait et le nom de saint *Ramon* se trouvent répétés plusieurs fois en médaillons sculptés dans divers endroits de la façade de l'hôtel, je serais ravi de penser que, du haut de son monument de marbre, situé au centre des salons de l'hôtel, ce brave oncle assistera pendant des siècles aux plaisirs dont il s'est privé durant sa vie !

L'entretien de la comtesse et de Saint-Herem fut interrompu par M. de Riancourt. On avait, en causant, fait le tour des appartemens de réception. Le duc dit à Florestan :

—Mon cher, tout ceci est superbe et entendu à merveille. Mais dix-huit cent mille francs, mobilier et argenterie compris, bien entendu, c'est un prix exorbitant.

—Je suis complètement désintéressé dans la question, mon cher duc,—reprit Florestan en souriant : ces dix-huit cent mille francs doivent appartenir à mes créanciers : aussi serai-je horriblement tenace pour les conditions ; d'ailleurs, je vous l'ai dit, lord Wilmot m'offre cette somme, et me presse d'accepter.

—Soit, mais vous ferez bien en ma faveur mon cher, ce que vous refuseriez à lord Wilmot. Voyons, Saint-Herem, ne soyez pas inflexible, accordez moi une diminution, et....

—Monsieur,—dit la comtesse Zomaloff à Florestan, en interrompant le duc,—M. de Riancourt voudra bien me permettre d'aller sur ses brisées, car je prends cet hôtel, aux conditions que vous avez proposées; monsieur, si cela vous convient, je vous donne ma parole et je vous demande la vôtre.

—Vive Dieu, madame; mon étoile ne m'abandonne jamais !—dit Florestan en tendant cordialement la main à Mme Zomaloff,—c'est affaire conclue.

—Mais, madame.....—dit vivement M. de Riancourt, très surpris et très contrarié de la facilité de sa future femme, car il avait espéré obtenir de Saint-Herem une réduction de prix, —mais, madame, permettez.... il s'agit d'un immeuble d'un prix considérable ! il est impossible qu'aux termes de nos conventions, vous vous engagiez ainsi sans mon autorisation. De grâce, attendez que nous soyons mariés, et alors....

—Monsieur de Saint-Herem, vous avez ma parole,—dit Mme Zomaloff en interrompant le duc;—je la sais d'une acquisition une affaire personnelle; demain, si vous le permettez, mon intendant ira s'entendre avec le vôtre.

—C'est convenu, madame,—dit Saint-Herem : puis il ajouta gaîment, en s'adressant à M. de Riancourt :—J'espère que vous ne m'en voudrez pas, mon cher duc; c'est votre faute, il fallait vous montrer comme un vrai seigneur, et ne pas marchander comme un banquier.

A ce moment, l'orchestre, qui avait cessé le faire entendre pendant un quart d'heure, donna le signal d'une nouvelle contredanse.

—Pardon, je vous quitte, madame la comtesse,—dit Saint-Herem à Mme Zomaloff, mais j'ai invité pour cette contredanse la charmante fille d'un des meilleurs ouvriers qui aient travaillé à cet hôtel, ou plutôt, madame, à votre hôtel. Je suis heureux d'emporter du moins cette pensée en vous quittant.

Et Saint-Herem, saluant respectueusement Mme Zomaloff, alla rejoindre une charmante jeune fille qu'il avait engagée, et le bal continua.

—Ma chère Fœdora,—dit la princesse, qui avait remarqué avec une anxiété impatience le long entretien de sa nièce et de Saint-Herem, —il se fait tard, et vous avez promis à Mme l'ambassadrice de Sardaigne d'arriver chez elle de bonne heure.

—Permettez-moi de vous le faire observer, madame,—dit à son tour M. de Riancourt en s'adressant à sa future,—vous avez été un peu trop vite en affaires. Saint-Herem est obligé de vendre cet hôtel pour payer ses dettes, et avec un peu de persévérance, nous aurions pu obtenir un rabais de cinquante mille écus au moins, partout si vous aviez insisté vous-même; il est de ces choses qu'il est si difficile de refuser à une jolie femme !—ajouta M. de Riancourt avec le plus aimable sourire.

—Fœdora, à quoi pensez vous donc, ma chère !—reprit la princesse en touchant légèrement le bras de la jeune femme, qui, accoudée à une console dorée chargée de fleurs, rêvait profondément et n'avait pas entendu un seul mot de ce que sa tante et le duc lui disaient.

—Fœdora,—reprit la princesse en attirant enfin l'attention de sa nièce,—encore une fois, à quoi pensez-vous donc !

—Je pense à M. de Saint-Herem,—dit la jeune femme en sortant comme à regret de sa rêverie.—Tout ce qui s'est passé ici est tellement bizarre....

—Entre nous, comtesse,—dit M. de Riancourt d'un air sentencieux,—je crois que le désespoir de se voir ruiné aura détraqué le cerveau de ce pauvre Saint-Herem, il faut être timbré pour imaginer une pareille fête. Inaugurer son hôtel par un bal d'artisans, cela sent le socialisme d'une lieue !

—Ce cher duc a raison, c'est d'un ridicule achevé,—reprit la princesse.—Quelle amusante nouvelle nous allons apporter ce soir à l'ambassade ! Ce bal d'ouvriers fera merveille; on en rira fort ! Mais, Fœdora, vous ne répondez rien.... Qu'avez-vous donc ?

—Je ne sais,—dit la jeune femme;—ce que j'éprouve est fort singulier.

—Vous avez besoin d'air, sans doute, ma chère comtesse, — dit M. de Riancourt avec empressement; — cela ne m'étonne point : cette agglomération de populaire est étouffante, et quoique les appartemens soient très vastes ....

—Fœdora,—dit la princesse avec une inquiétude croissante,—est-ce que vous vous sentez indisposée ?

—Non, certes; l'émotion que j'éprouve est au contraire remplie de douceur et de charme; aussi je ne sais en vérité, mon cher duc, comment exprimer....

—Comtesse, expliquez-vous, de grâce,—dit M. de Riancourt;—peut-être la forte odeur de ces fleurs vous cause-t-elle un de ces malaises qui ont une sorte d'agrément ?

—Non, ce n'est pas cela. J'hésite à tout vous dire; vous et ma tante vous allez me trouver si étrange, si extravagante....

—Ah ! comtesse,—dit galamment M. de Riancourt,—extravagante, vous !

—Fœdora,—dit la princesse,—expliquez-vous donc.

—Je le veux bien, mais vous allez être fort surpris,—ajouta la jeune veuve d'un air confidentiel et coquet; puis, se tournant vers M. de Riancourt, elle lui dit à mi-voix :

—Il me semble....

—Il vous semble, chère comtesse ?

—Que....

—Achevez, de grâce !

—Que je meurs d'envie d'épouser M. de Saint-Herem.

—Madame !—s'écria le duc stupéfait et devenant cramoisi.—Madame !

—Qu'il y a-t-il donc, cher duc ?—demanda vivement la princesse.—Comme vous êtes rouge !

—Madame la comtesse,—reprit M. de Riancourt en souriant d'un air forcé,—la plaisanterie est un peu.... un peu vive, et....

—Allons, donnez-moi votre bras, mon cher duc,—reprit Mme Zomaloff de l'air le plus naturel du monde,—et faites demander vos gens, car il est tard. Nous devrions être déjà à l'ambassade. C'est votre faute aussi : comment ! vous, l'exactitude en personne, ne m'avez-vous pas *sonné* onze heures depuis longtemps ?

—Ah ! madame, je n'ai pas envie de rire !—dit le duc d'un ton sentimental et pénétré,—Quel mal m'a fait votre cruelle plaisanterie de tout à l'heure ! J'en ai le cœur navré.

—Mon pauvre monsieur de Riancourt, je ne vous savais pas le cœur si vulnérable....

—Ah ! madame, ce soupçon m'afflige ; vous êtes bien injuste ; moi qui sacrifierais ma vie pour vous !

—Vraiment !

Pour unique réponse, le duc leva les yeux au ciel et poussa un long soupir.

—Allons, mon cher duc,—reprit la jeune femme en souriant,—si j'avais quelque chose à vous demander, ce ne serait pas un sacrifice si héroïque.

La voiture de M. de Riancourt étant arrivée au bas du perron, Mme Zomaloff, sa tante et le duc quittèrent l'hôtel Saint-Ramon.

Presqu'au même instant le vieux mulâtre abandonnait aussi cette opulente demeure, ébloui, confondu de ce qu'il venait de voir, d'entendre, et songeant toujours aux bénédictions dont le nom de saint Ramon était comblé par les invités de cette fête singulière.

Onze heures et demie sonnaient alors dans le lointain, à l'église de Chaillot.

—Onze heures et demie !—se dit le vieillard ; j'ai le temps d'arriver pour minuit.—Ah ! que vais-je apprendre ! quelle angoisse est la mienne !

Et le vieillard commença de gravir lentement les hauteurs qui, du bord de la Seine, s'étagent jusqu'à la rue de Chaillot.

EUGENE SUE.

(*A continuer.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

MARDI SOIR, 26 AOUT 1851.

Le marché au coton est toujours calme. Environ 200 balles ont été vendues aujourd'hui à 8 et 9 cts la liv.

Quelques petites ventes de sucre se sont faites à des prix pleins.

Le marché à la farine est languissant. Il s'est vendu 1,000 barils à $4 05 et $4 25 pour le St-Louis; et $4 62½ @ $5 50 le baril pour les marques extras. Rien d'important ne s'est fait dans le marché au mais.

Les provisions sont fermes. Une petite vente de mess porc non inspecté, s'est opérée à $16, et $16 25 pour l'inspecté en détail. Les détenteurs obtiennent $17 et $15 pour le prime. Les côtés de bacon et se vendent à 11½ cts, et les épaules à 8½ et 9 cts la liv. Nous avons remarqué une vente de jambon prime passé au sucre à 11½ cts.

Le whiskey se détaille à 19½ et 20 cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change commande comme par le passé, mais la demande est limitée. Sterling, 109½ @ 110½—Paris, 5f 15 @ 5 f. 05—Traites sur New-York, à 60 jours, 1½ @ 2¼ pr cent d'escompte—Checks, ½ @ 1 pour cent de prime.

Le fret n'a pas changé.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIES.—

Steamship Union, Budd, pr New-York.
Goelette Alice, Miner, pr Pensacole.
Diamond, Mack, pr Pensacole.
Wm H Gatzmer, Treacé, pr Tampa Bay.

—ARRIVES HIER.—

Navire Clifton, Ingersoll, de New York.
Brick Aquella, Nordborn, de Rio Janeiro.
Goelette Primera Campeachana, de Campêche.
☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

☞ Le navire américain MARY PARKER, capitaine Auld, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la Monnaie, première municipalité.

Les consignataires sont priés de faire leur entrée dans les cinq jours; ceux dont les permis ne seront pas pris leurs marchandises seront envoyées en douane à leurs frais et risques.

26 aout — A CARRIERE, 25, Vieille Levée

☞ AVIS—Les consignataires du brick prussien ARMIDA, capitaine Bass, de Bordeaux, sont informés qu'il est prêt à décharger ses marchandises.

Les marchandises dont les permis ne seront pas pris dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins de la Douane, aux frais et périls des consignataires. W F VREDENBURGH & Co,
26 aout—3 — 29 Vieille Levée

LES personnes suivantes sont invitées à recevoir au consulat Suisse, des lettres arrivées pour elles:
MM. Martin Gwendon.
Henri Berlie.
Edouard Begos.
Pierre F. L. pâtissier confiseur.
Nlle Orléans, 26 aout 1851.
Le chancelier du consulat suisse :
27aout—1f — JOS. LANG.

LES personnes suivantes sont priées de recevoir les lettres arrivées pour elles—
Signor Ignazio Rossani,
Ignazio Rossanich,
Duoiato di Lazzaro Matenvich,
Costantino di Natale Milinovich,
Boggio Nicolo Gatrovich.
Ch. J. H. EIMER,
27 aout—1 — I. R. Consul d'Autriche

Importation d'Automne.

JOHN PALMER & Co, 47, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires Clifton, Helene, et Sharon, leurs marchandises d'automne importées dans le dernier genre, et très convenables pour les marchés du Sud et de l'Ouest. Les marchands de la ville et de la campagne ainsi que le public sont invités à venir visiter leur stock.
27 aout

DÉCÉDÉ à [illegible], Etat de l'Illinois, Docteur AUREVILLE HEBERT, âgé d'environ quarante-huit ans.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre sa succession, à sont par le présent notifiées de les présenter à F. A. REINE, No 8, rue Conti.
27 aout—4 eod

INSTITUTION G. BOYER,
Rue Conti No 148.

L'OUVERTURE des classes aura lieu lundi prochain, 1er septembre.
27 aout

ON DEMANDE UNE NEGRESSE cuisinière et blanchisseuse, parlant français ou créole. S'adresser vendredi ou samedi, 30 et 31 courant, à LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

AVIS—Le capitaine ni les consignataires du brick prussien Armida, venant de Bordeaux ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter son équipage.
27 aout—3 — W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée.

CUISINIER DEMANDE.—On demande un cuisinier bien recommandé. S'adresser rue des Remparts, No 261.
27 aout

CHROME. 30 caisses jaune et vert, sec et dans l'huile, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

VERT DE PARIS—30 caisses dans l'huile, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée

MASTIC—5 barils en vessies et ferblanc, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée.

BLEUS—De Paris, de Prusse et ultra-marin, sec et à l'huile, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée.

CLOUS—800 tarillets assortis de Boston, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée

VIN ROUGE & BLANC—80 barriques vin rouge de 1849; 50 barils vin blanc, en débarquement du brick Armida, de Bordeaux, à vendre par O. VALETON & CO, 25, Tchoupitoulas

VINAIGRE DE VIN BLANC—45 barils clarifié, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par O. VALETON & CO, 25, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux :
4 caisses de 30/2 boites sardines;
1 do de 30/4 do do;
2 do de 30 do truffes pures;
1 do de 30 do champignons au naturel;
1 do de 30/2 do petit pois do
A vendre par NADAU DU TREIL.

VIN ROUGE en barriques—40 barriques vin rouge St-Estèphe, reçues par le brick Armida, de Bordeaux, à vendre par
27aout — Fco DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée.

COGNAC—40 barils marques Aigle, reçus par le brick Armida, à vendre par
27aout — Fco DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée

SARDINES—10 caisses quarts et demi boites à l'huile, de Connie et Martin, reçues par le brick Armida, de Bordeaux, à vendre par
27aout — Fco DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Constamment en main un grand assortiment, consistant en Regalias, Panetelas, Imperiales, Milares, Principes, &c, des manufactures les plus renommées de la Havane, à vendre par Fco DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée.

ABSYNTHE—150 caisses absynthe des meilleures marques, en magasin et à vendre par
27aout — H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

VIN BLANC—18 barriques vin blanc Chateau Yquem, en magasin et à vendre par
27 aout — H. NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale.

VIN—50 barriques vin rouge qualité très supérieure, en magasin et à vendre par
2aout — H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

MADERE—100 barils F Grousset, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
27aout — 103, Royale

DAMEJEANNES—800 damajeannes de 1, 2, 3, 5 gallons, en magasin et à vendre par
27aout — N NOEL & GUIRAUD, 103, Royale

VIN ROUGE—2 barriques vin rouge Cote d'Estournelles, en magasin et à vendre par
27aout — H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale.

VIN BLANC—6 barriques vin blanc Haut Sauterne, en magasin et à vendre par
27aout — H. NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

VIN ROUGE—60 barriques vin rouge bon ordinaire, en magasin et à vendre par
27aout — H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

VIN BLANC—100 barriques vin blanc en déchargement du navire Armida de Bordeaux et à vendre par H NOEL & GUIRAUD
27aout — 103 rue Royale

FROMAGE—10 meules fromage d'Emmenthal, nouvellement reçu, en magasin et à vendre par
27aout — H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

SUCRE DE LA HAVANE—740 caisses brun, jaune et blanc, en magasin, à vendre par
26aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

EAU DE VIE—250 colis de différentes marques, dans les magasins de la douane; à vendre par
26aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

VIN ROUGE—100 caisses, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
26aout — 30, Vieille Levée

PRUNES SECHES—10 caisses de 10 et 20 paubans, en débarquement et à vendre par
24aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes sous clés de la douane, et à vendre par
25aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

VINS—190 barriques vin rouge;
219 caisses vin blanc Haut Talence;
40 barriques vin rouge, en débarquement des navires Armida et Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20 aout — 30, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—137 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement de la goelette Fairy, à vendre par
26 aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

CIGARES—150 regalias, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par
26 aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

CONFITURES—6 barils, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par
26 aout — RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée

TABAC DE CUBA—[illegible] du brick Mary Elizabeth de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
26 aout — 30, Vieille Levée

A LOS SUBDITOS ESPAÑOLES Y AL COMERCIO EN GENERAL.

Hasta recibir instrucciones del Exmo Sor. Ministro de S. M. C. en Washington, y mientras este cerrado el Consulado de mi cargo, es de mi deber dar aviso á los súbditos Españoles, que pongo sus personas y bienes bajo la proteccion de las autoridades del pais, y de los representantes en esta Ciudad de las naciones aliadas al gobierno de S. M. C. ; y al comercio en general, que todos los asuntos concernientes á mi desempeño en mi calidad oficial, seran atendidos y despachados indistintamente, por los Sres. Consules de S. M. B y República Francesa residentes en esta Ciudad.

JUAN YGNACIO LABORDE Y RUEDA,
El Consul interino de S. M. C.
Nueva-Orleans, 23 de Agosto de 1851.
26 a—5f

Aux Sujets Espagnols et au Commerce en général.

JUSQU'A ce que l'on ait reçu des instructions de Son Excellence M. le ministre de S. M. Catholique, à Washington, et pendant la fermeture du Consulat à ma charge, il est de mon devoir, et je donne avis aux sujets Espagnols que je place leurs personnes et leurs biens sous la protection des autorités du pays et des représentans dans cette ville des Nations alliées au gouvernement de S. M. Catholique, et au commerce en général, que toutes les affaires concernant ma capacité officielle seront expédiées indistinctement par Messieurs les Consuls de la République Française et de S. M. Britannique résidents en cette ville

JUAN IGNACIO LABORDE Y RUEDA,
Consul pro. tem.
Nlle-Orléans, le 23 aout 1851. — 27aout

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

ELLEIÇOES E ANNIVERSARIO.

Segundo ordenou a Assemblea Geral. de 21 de julho passado: Esta Sociedade celebrará o seu 3º anniversario, domingo 31 do corrente mez; e para o que todos os membros que acompanharem se reuniráo no dito dia ás 9 horas da manhan no café do Snr. Alexandre Pereira, esquina das ruas Canal et Baronne, para alli formarem em Processao, e darem um Passeio pelas ruas mais publicas desta cidade.

Acabada que seja a Procession, a Sociedade se dirigirá ao local da Loja Maçonica Estrella Polar No 1, situada na rua d'Amor No 11, onde se procederá a eleiçao os Senhores Officiais, e medico, que deverao servir o anno seguinte.

Depois das elleiçoes, se terminará o dito anniversario com um BANQUET que estará preparado para esta occasião.

O Senhor Presidente recommenda muito a todos os membros de estarem prezentes.

Nova Orleans, 25 de agosto de 1851.
ANTONIO VIEIRA, Jr,
25agosto—6 — Secretario.

AUX Plombiers, Chaudronniers, etc.
LES soussignés ont constamment en main des ouvrages en plomb de toute description—lits, bains, baignoires peints et dorés, lieux d'aisances à l'anglaise, complets, cuvettes, bouillottes en cuivre, robinets, citernes, pots et bols, en métal peints et ornés, douches en cuivre et en étain, Basca et Straights, outils de plombiers, plomb, antimoine, étain, fil et chaînes, &c ; dessus en marbre pour lavabo fait d'après les commandes.
MILLER, COATES & YOULE,
25 aout 6 — 179, rue Pearl, New York.

Dix piastres de Récompense.

SERONT données pour l'arrestation et la livraison au soussigné, ou dans une des geôles de cette ville, l'esclave JOHN, parti marron le 22 du courant. John a environ cinq pieds huit ou neuf pouces, il est mince et parle français et anglais. Les capitaines de steamboats et autres personnes sont avertis de ne pas de recevoir à bord de leurs navires, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi. CHS. CORMIER,
27 aout—1f — 14 rue Canal

PETITS Pois—Reçu par le navire Armida, de Bordeaux.
Petits pois frais en ½ boites,
Asperges en ½ et ¼ do,
Champignons en ½ et ¼ do,
Pois en ½ et ¼ do,
Champignons en ½ et ¼ do,
Sardines à l'huile en ½ et ¼ do,
Truffes en ¼ do.
A vendre par — LUNTZE & IKEN,
26aout — 53 et 55, Rue Bienville et Conti.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Armida et Mary Parker, venant de Bordeaux :
260 bart quts vin rouge, bon ordinaire 1849,
150 barils de vin blanc, Haut-Sauterne 1848,
20 ½ barriques vin blanc 1847,
600 caisses de 12 bouteilles vin rouge.
G. M. LUCAS,
26 aout — 30, Bienville.

EN débarquement du navire America, de Bordeaux :
50 barriques vin rouge,
30 barils vin blanc,
10 quarts brandy,
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux :
30 quarts brandy,
5 tierçons do.
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

THE—170 caisses thé, en débarquement du navire Union, venant de New-York, à vendre par
26aout—6f — BERNARD TURPIN, 30, Vieille Levée

CAFÉ MOKKA—10 quarts de balles café Mocka, en débarquement du navire Union, venant de New-York, et à vendre par BERNARD TURPIN,
26aout—6f — 30, Vieille Levée

POIVRE—80 sacs poivre en débarquement du navire Union, venant de New York, et à vendre par BERNARD TURPIN,
26aout—6f — 30, Vieille Levée

PIMENT—10 sacs piment en débarquement du navire Union, venant de New York, et à vendre par BERNARD TURPIN,
26aout—6f — 30, Vieille Levée

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des steamers Empire City, Tramontain et Yarmouth, à vendre par
26 aout — C. W. DUNBAR, 5, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE—120,350 des meilleures marques, en débarquement du brick Mary Elizabeth, de la Havane, à vendre par
26aout — J M CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

12 QUARTS de pipes vieux Cognac;
73 barriques de vin Montferrand, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par V & E MAIGNAN,
26 aout — 85 et 87 rue St-Louis

45 BARILS vinaigre;
40 caisses cerises à l'eau de vie;
100 caisses abricots do;
20 do prunes et abricots do;
100 paniers anisette superfine, en débarquement du navire Mary Parker, à vendre par
26 aout — V & E MAIGNAN, 85 et 87 rue St-Louis

FIL à voile français—3 boucauts, reçus et à vendre par V & E MAIGNAN,
26 aout — 85 et 87 rue St-Louis

EN débarquement du navire Mary Parker, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
5 caisses fraises au jus de Peyssonneau Jeune;
10 do fruits assortis do do;
5 do de cerises à l'eau de vie do do;
1 do contenant 50 boites patés truffés do;
100 demi do do do do;
1 do do 25 do truffes do do;
100 demi do do do do;
A vendre par — NUMA LACOSTE,
26 aout — 147, rue Royale

EN débarquement du navire Armida, de Bordeaux :
40 barriques vin rouge pour famille;
4 caisses contenant 25 paniers chaque anisette superfine;
10 do do liqueurs assorties superfines;
10 do do curaçao superfin;
A vendre par — NUMA LACOSTE,
26 aout — 147, rue Royale

RECU par le navire Mary Parker, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné :
4 caisses contenant chaque x5 grandes seringues complètes,
1 do do 50 do pour enfans;
1 do do 50 do à double usage;
A vendre par — NUMA LACOSTE,
26 aout — 147, rue Royale

EN débarquement du navire Armida, venant de Bordeaux :
64 barriques vin rouge chateau Peyrelebade, à vendre par — EUG ROCHEREAU & Co,
26 aout — 17 et 19, rue St-Louis

BARQUE Mary Parker, de Bordeaux :
20 caisses cerises à l'eau de vie;
85 barriques vin rouge;
10 demi pipes
20 quarts } eau de vie de Cognac.
20 barils
THOMAS PINET & Co,
25aout — 28, rue Conti.

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux :
20 1/4 cognac vieux et 12 1/8 do;
112 barriques vin rouge bon ordinaire, 1849;
30 tierçons vin blanc Sauterne;
7 barriques vin blanc Preignac;
3 balles bouchons, à vendre par
PAUL LACROIX,
25aout — 13, rue Toulouse.

SUCRE—361 caisses jaune et brun, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par
25aout — S DE VISSER & CO, 28, Vieille Levée

SUCRE raffiné—61 cohs, sucre en pain, écrasé et en poudre, de Stuarts, en débarquement du navire Oswego, de New-York, à vendre par
25aout — S DE VISSER & CO, 28, Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné—400 barriques vin rouge, bon ordinaire;
30 barils vin blanc Haut Sauterne, 1848;
13 demi barriques do do 1846;
6 barriques vin do do 1848;
2000 caisses vin rouge, très bon ordinaire;
40 quarts de pipe eau de vie Castillon, 4e preuve;
[illegible] — G M LUCAS, 30, Bienville

AVIS—Le public est par le présent averti de ne pas négocier un billet tiré par P. Goulon et fait payable à ordre, et endossé par Reynaud Petitbien, en date du 22 mai, à quatre mois après date, de la somme de $130. Ce billet ayant été perdu, le paiement en a été arrêté. HUGH PETERS.
22 aout—6

A VENDRE à l'amiable pour cause de dissolution de société,
Un café bien achalandé, situé à Lafayette, à l'encoignure des rues Plaisance et Tchoupitoulas. Cet établissement a deux billards, et un bail de cinq ans. Pour les conditions s'adresser sur les lieux jusqu'au 27 du courant. 23 aout—4

CHARBON de Pittsburg couvert et de qualité supérieure, à vendre par chargement, contenant chacun environ 4,000 barils.
22aout — ROBERT MURPHY, 66, Vieille Levée

SUCRE RAFFINE—50 barils sucre concassé, 2 boucauts sucre en pain. En débarquement du navire Oswego, venant de New-York, et à vendre par BERNARD TURPIN,
23 mai—6f — No 30, rue Vieille Levée.

NOIX MUSCADE—5 barils noix muscade, en débarquement du navire Oswego, venant de New-York et à vendre par BERNARD TURPIN,
[illegible] — No 30, rue Vieille Levée

AVIS est par le présent donné aux propriétaires, agents et autres personnes intéressées, que le [illegible] d'évaluation du Quatrième District [illegible] [illegible]

[illegible] — VICTOR DEJOUX, Assesseur

CONGRES.

M. JOEL GALLITZIN SEVER

Est le candidat whig-unioniste pour représenter au Congrès le 1er District de la Louisiane se composant de la 1re et de la 3me Municipalité de la Nlle-Orléans, de la paroisse St Bernard et de la paroisse Plaquemine. Il sera soutenu aux élections de novembre par les amis de l'Union, du Compromis et des Améliorations intérieures.

UNIONISTES.

AUDITEUR DES COMPTES:
☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BORDELON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu en novembre prochain.

POUR SHERIF.
☞ JAMES P. FRERET est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre.

MANDEVILLE MARIGNY
Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
☞ Veuillez annoncer que JOHN L. LEWIS, le shérif actuel, est candidat pour une réélection en novembre prochain.

FRANCIS MOUNEY.
Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.
☞ L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE
CONSTABLE
DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.
☞ L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Quatrième Justice de Paix.
Première Municipalité.
Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la quatrième Justice de Paix
Le 1er lundi de novembre 1851. — 26 juin

POUR ASSESSEUR :
☞ FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentant, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur.
Election le 3 novembre.

J. A. BELLANGER.
CANDIDAT POUR ASSESSEUR,
Pour toute la Nlle-Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GRASS,
Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. TREME comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre. — 5 juil

ARMAND PELLERIN.
☞ Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851 — 26 ju

LUCIEN DUBUC
Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle Orléans. Election, 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer J. B. THONIS comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. HENRY PEYCHAUD comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ere Municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre 1851.

S. VIOSCA
Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.
ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A W SCATES.
Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour Collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD.
Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. — 16 juin

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 4ème district représentatif, informe ses amis et les votans de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
VICTOR DEJOUX.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

Habiendose concluido el termino de la comision de los officiales de la Compania; por orden del coronel del primero regimento de infanteria de la Legion de la Luisiana, la Compania se reunirá en asamblea general en su sala de armas citada la calle Dumaine, No. 14, entre la de Levée y Condé, el sabado, 30 del corriente, a las 6 1/2 de la tarde en punto, para proceder a las elecciones de un Capitan, de dos primeros tenientes y de dos subtenientes. Se recomienda a todos los miembros tanto activos como honorarios que sean exactos a la hora indicada.
De orden del capitan.
CAYETANO PACHE,
agosto 18 — Sargento 1ro.

HOTEL DE PROCTORVILLE,
A l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique.
Le public est respectueusement informé que le soussigné a ouvert un HOTEL au Lac, à l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique, et qu'il est prêt à recevoir les visiteurs, qui trouveront constamment une table bien assortie, principalement en poissons. Le prix de pension est des plus modérés. [illegible] [illegible]
P. MESTRE.

J. MAGNE, avocat.
A transporté son bureau No 14, *Passage de la Bourse*, entre les rues de la Douane et du Canal

ROBERT J. KER,
avocat et notaire public,
Et Commissionnaire pour l'Etat du Mississippi.
No 14, *Exchange Place*, vis à vis la poste

W. B. KOONTZ, avocat.
No 14, *Exchange Place*.

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

J. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT ET NOTAIRE,
Bureau No. 2, *Exchange Place*,
COTÉ OUEST, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE

MAGASIN DE CIGARES DE
LANFRANCO,
RUE ST-CHARLES, No. 22.
4sept—1an.

ON demande dans une famille créole, demeurant à la côte, un professeur d'anglais, de latin et de mathématiques. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille.
14 aout

DEMANDE d'une pension—Un jeune américain désire trouver une pension dans une famille où il n'y aurait que peu de personnes, et qui ne parleraient que le français. S'adresser par lettre adressée G. 29, à la poste. — 9aout—15

UN jeune homme, âgé de 15 à 16 ans, parlant français et anglais et dont les parents résident en cette ville, trouvera de l'emploi dans un magasin. S'adresser à la poste à la boite B 95.
21 aout

UNE personne ayant fait plusieurs récoltes avec les appareils de M. Rilieux, et aussi par les procédés ordinaires, connaissant et ayant pratiqué le raffinage des sucre, désire être occupée sur une habitation.
S'adresser au bureau de l'Abeille. — 25aout—6

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.
UNE personne qui est expérimentée à faire du sucre par voie ordinaire, et se charge aussi de conduire un appareil par le procédé Rilieux, désirerait trouver de l'emploi.
S'adresser chez M. P. A. LANAUZE, No 59, rue Vieille Levée, entre St-Louis et Conti. 21aout—2m

UN bon ouvrier ferblantier parlant français, trouvera un emploi durable rue de la Douane No 85. — 15 aout

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société existant sous le titre de BACH, BARNETT & CO., a été dissoute à dater du 18 du courant, en conséquence de la mort de M. Joseph Bach.

La société sera continuée par Jacob L. Bach M. Barnett et H. Hirshfield, sous le titre de BACH, BARNETT & CO., rue des Magasins, No 9, Nouvelle-Orléans, et H. Hirshfield, Barnett & Bach, 45, Day street, New-York. — 20 aout

LE soussigné a en magasin, et offre à vendre, un grand assortiment de cigares de la Havane; Sucre de la Havane jaune et blanc;
Principes, véritable;
Cacao, Guayaquil, supérieur.
J M CABALLERO,
36, Vieille Levée,
18 aout — entre Douane et Bienville

BOUTEILLES—10 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
18 aout — 100 rue Tchoupitoulas

PIPES—100 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
18 aout — 100 rue Tchoupitoulas

BŒUF—120 barillets bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
18 aout — 100 rue Tchoupitoulas

CIGARES—80 milliers cigares de la Havane, Regalias et Millars, des marques General Tacon, Las Bella, Caledonia, Lepanton, Capre et Monte-Christo, récemment reçus par
LABORDE & XIQUES,
18 aout — 3, Front Levée.

PRINCIPES—Un lot de véritables cigares principes, à vendre à bas prix, par
LABORDE & XIQUES,
18 aout — 3, Front Levée,

CAFE ET SUCRE—200 sacs de café de la Havane, et 300 caisses de sucre jaune, blanc et brun, à vendre par LABORDE & XIQUES,
18aout — 3, rue Front

COGNAC—5 demi et 5 quarts de pipes Abbott & Co; 12 do et 25 do et 25 octaves de Bonnin fils, à vendre par J Y DE EGANA,
16aout — 47, rue Bienville

CHAMPAGNE—300 paniers marques assorties à vendre par J Y DE EGANA,
16aout — 47, rue Bienville

VIN ROUGE — 150 caisses Chateau Margaux, Latour, Laffite, Léoville et St Julien Médoc, à vendre à des conditions libérales par
J Y DE EGANA,
16aout — 47, Bienville

Commissaire [illegible]
40 [illegible]
[illegible]
McDOWELL, MILLS & Co,
[illegible] — 98 rue Gravier

TABAC [illegible] reçu de la [illegible] [illegible] à vendre par
Fco PUIG Y PUIG,
[illegible] — 98, Commune

[illegible] de la Havane—Un grand assortiment des marques les plus renommées, toujours en [illegible] à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
[illegible] — 98, Commune

EXPRÈS POUR LA CALIFORNIE,
DE DODGE & Co,
Via Chagres et Panama.

CETTE ligne offre tous les avantages désirables pour le transport direct des colis dans toutes les parties de la Californie et les îles Sandwich. Notre bureau à San Francisco est situé rue Montgomery; celui de Panama est dirigé par M. George Fisher, un de nos associés. M. H. [illegible] Cutter est notre agent pour Chagres. Le service se fait par nos propres bateaux sur la rivière de Chagres, sous la direction d'un agent spécial et dévoué; nous pourrons expédier toutes les marchandises avec promptitude. Les colis seront envoyés par chaque steamer.
E W WILEY, ancien Agent de DEARING & WILEY.
26mars — No 57, rue du Camp.

EXPRESS POUR LA CALIFORNIE
D'ADAMS & Co.
Fret, Colis, Paquets, par la voie de Chagres et l'Isthme de Panama.

NOS exprès pour la Californie, par la voie de Chagres et de Panama, partent régulièrement de New York, par les steamers des 13 et 26 de chaque mois, à 3 heures P. M., en charge d'un messager spécial et d'AGENTS SPÉCIAUX POUR LA PRES. qui portent une attention personnelle, toute particulière.

Le fret que l'on désire faire parvenir promptement, doit nous être envoyé, avec l'entrée de douane au départ du steamer. Les PETITS paquets ET LES LETTRES seront reçus jusqu'au jour précédent le départ.

Tous les colis doivent être à l'épreuve de l'eau ou ils seront aux risques du propriétaire.

Aucun colis n'excédera 125 livres, ou il paiera un prix extra.

Tout fret, colis, &c., doit être affranchi. Il ne sera fait aucune charge aux expéditeurs par nos express pour expéditions de douane ou certificat de consul.

DUREAUX.

16, 18 et 19, Wall street		New York.
139, Main street		Hartford Ct
56, State street		New Haven Ct
80, Chesnut street		Philadelphie
102, Baltimore street		Baltimore
Pennsylvania Avenue		Washington
7, Fourteenth street		Richmond Va
64, Washington st.,		Boston.
72, Camp street		New-Orleans

7 aout — ADAMS & Co.

Collège de St-Vincent.
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri, a accordé, en 1843, une charte et ses priviléges universitaires occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi : il est situé à quarante milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collége, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Les DIFFÉRENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique, des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque, de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.

Le COLLÉGE ST-VINCENT possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.

L'année scolaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juin ; c'est à cette dernière époque que l'examen a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est $160 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme de $ [illegible] par an pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne ; celui de la musique, de la physique et de la chimie, afin de rémunérer les professeurs. Les élèves [illegible] doivent payer une somme de $[illegible] par an pour fourniture de lits et de matelas. La musique et le dessin coûteront $5 par an.

Les parens qui désireront que le collége fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à ce trésorier. Les livres classiques, papier, encre et plumes seront fournis au prix courant.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St-Louis.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. AD. ROZIER, avocat, Agent du Collége, rue St-Charles, No 13
12 aout—aufsep

INSTITUTION
DE
Jeunes Demoiselles,

SOUS LA DIRECTION DE Mlle S. B. HULL. Actuellement rue St-Charles, No. 173, et à partir du 1er novembre prochain, rue Carondelet, No. 159 dans la magnifique résidence de M. Samuel J. Peters.

LA troisième session annuelle de l'institution dirigée par Mlle S. B. Hull commencera le 1er septembre 1851, dans le même local, rue St-Charles, No 173. La directrice de cet établissement saisit cette occasion de remercier le public de sa confiance et répond aux sollicitations nombreuses et répétées qui lui ont été adressées de recevoir des pensionnaires, qu'elle est disposée à en admettre prochainement. Elle aura à partir du 1er novembre prochain, à sa disposition la résidence occupée par M. Samuel J. Peters, rue Carondelet, No 159, l'une des plus belles et des plus spacieuses résidences de la Nouvelle Orléans, et admirablement appropriée au nouvel établissement.

Mlle Hull ne négligera rien pour maintenir son institution au niveau et à la hauteur que doit atteindre tout établissement d'instruction. Le cours des études faites dans sa maison, comprend les différentes branches d'un enseignement complet pour, la seconde le français. Les cours d'instruction et les professeurs les plus capables de la Nouvelle Orléans.

L'Espagnol, l'Italien, l'Allemand et le Latin seront enseignés au gré des parents. Les arts d'agrément, la Danse, etc., seront l'objet de soins tout particuliers.

Les classes de Musique seront sous la direction exclusive de M. et Mme Gustave Collignon, de Paris, qui seront aidés de M. Gabriel pour le piano, et M. Gautier pour le violon.

Pour de plus amples détails, on peut se procurer le prospectus aux magasins de l'institution, chez J. B. Steele, 60, Camp street, et chez J. B. Steel, J. B. Bissell et M. Normans, rue du Camp, V. Hébert, rue de Chartres, ainsi qu'au magasin de Musique de M. Mayo, rue du Camp.
29 juillet—4, 1po

Bureaux à louer à bas prix.
TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie des soussignés.
15 jn—1m — HOBSON & TUREAUD.

LE DOCTEUR MOUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine.

ISAAC HOBBS, de Boston; ROBT. B. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et titre de J. HOBBS & CO. Ils informent leurs amis que, comme successeurs de feu R. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers. — 1juil—3m

Changement de domicile.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a transféré son magasin de modes de l'encoignure St-Philippe et Conti, dans la rue Royale, No 118, entre les rues St Louis et Conti.
6 juil—3m — TH. KOENIG.

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magazin, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, harnais, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et brides, peaux de sangliers, outils de selliers et autres articles.—Rue du Canal No 15.
15aout—ab — ANDREW G. BULL & Co.

EN FACE LA MONNAIE.
F. GRAS
CONFISEUR ET DISTILLATEUR,
Encoignure Vieille-Levée et Esplanade,
Encoignure Hôpital et Remparts.
Prix Réduits.

A L'HONNEUR de renouveller aux familles et au public en général, qu'il reçoit des commandes pour la confection de tout ce qui est nécessaire dans les desserts ; corbeilles de mariage, pièces montées pour ornemens de table. Il se charge aussi de tous les transports des susdits articles, avec tout les soins et l'exactitude que cela mérite.

Il reçoit directement les vins et liqueurs les plus supérieures.

Sirop parfumés assortis, Orgeat, ananas, groseille, framboise, fraise, limon, fleurs d'oranger, gingembre, salsepareille, punch, vinaigre, framboise, sirops de gomme, de coings, de mûres et grenadines.

Vins en bouteille pour dessert, Madère, Malaga, Muscat, Frontignan, Lunel, Champagne, vin de table Sauterne, Barsac, Chateau Margaux, Gruau Larose, Chateau Latour, Chateau Laffite. Assortiment de conserves alimentaires en boîtes.

Grand assortiment de dragées supérieures et fruits cristallisés.

250 caisses vin Muscat; 100 caisses bitter;
250 do vin rouge; 100 paniers guignolet;
100 do vin blanc; 100 do vin de table de [illegible];
20 do curaçao super.;
198 do marasquin do;
175 do liqueurs assort.; 50 caisses saumure au vinaigre;
500 paniers anisette [illegible], fine, surfine et superfine;
100 caisses eau de fleur d'oranger;
100 do absinthe suisse;
150 do peppermint;
160 livres vanille supérieure.
15 aout—15t

VIC. HEBERT,
Provisoirement
114, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir de New-York, l'ouvrage du docteur A. M. Mauriceau : Guide Médical Secret de la femme mariée, 1 vol. in 18, de 250 pages.
30 juil — Prix.... $1.

Marchandises Seches.
Toileries.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes :
Toiles d'Irlande 4/4 sans apprêt;
do do pour taies d'oreiller;
do do à draps en 6, 10 et 12/4
Ouvrés damassés pour nappes 8 et 10/4;
Nappes damassées, en toutes grandeurs;
Serviettes do do do;
do et services toile à bordures rouges;
Ouvré à œil de perdrix, ouvré de Russie, do dit Huckaback;
Toiles de Paris et batiste;
Mouchoirs batiste, dans tous les genres;
Coutil uni, blanc et écru;
do fantaisie, un grand assortiment;
Toiles du Nord;
Ginga et fil d'épreuve;
[illegible]
Aussi—Un grand assortiment d'[illegible] de diverses, convenables pour [illegible], et [illegible] au public à des [illegible]
[illegible] — BARRIERE [illegible] PERE & CO,
[illegible] — [illegible] rue de Chartres

$10 de Récompense.

PARTI marron de l'habitation de B. Bayhi, dans la paroisse Plaquemines, le mercredi 6 courant, le nègre MARC ANTONIO, âgé d'environ 30 ou 35 ans taille de 5 pieds, parlant français et espagnol; il a les droits de devant cassées, est bon carrossier, et appartient à Antonio Arrias. La susdite récompense sera donnée à quiconque l'arrêtera ou le logera dans une des geôles de cette ville.
[illegible] — JUAN Y. DE EGANA, 21, Bienville

BONS de la [illegible] municipalité, à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par
9 juil — PIERRE FOUTZ, 30 Douane